

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1^{er} juin 2013 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1314011S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;

Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. Imbert (Yannick);

Vu la décision n° 2010-359 du 20 décembre 2010 modifiée de structure de l'établissement,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine Pannier, chef du service voyageur, à l'effet de signer, tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence du service voyageur tel que défini dans la décision de structure relative à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, et notamment ceux relatifs à l'engagement et à la liquidation des dépenses afférentes aux aides au retour des étrangers dans leur pays d'origine.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} juin 2013.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
Y. IMBERT